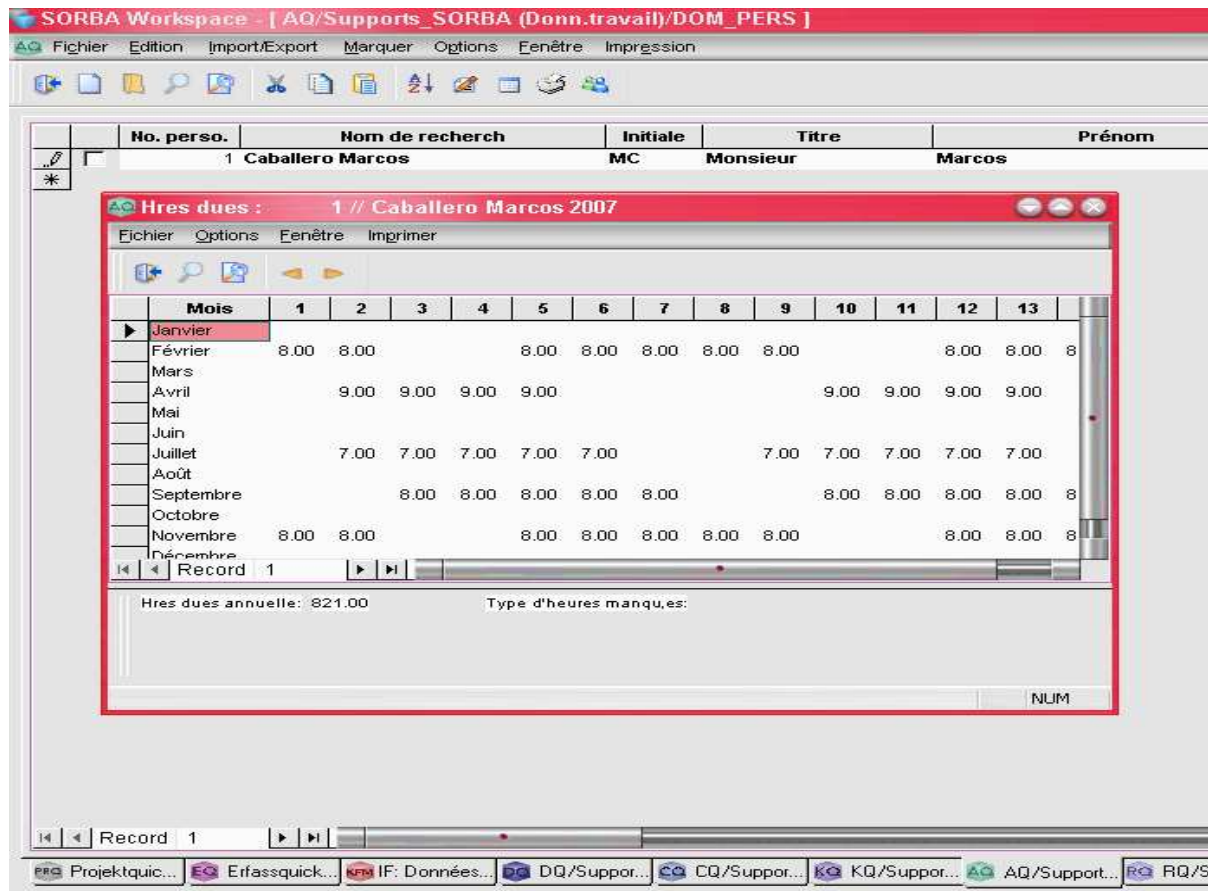


## COMPTABILITE DES SALAIRES – Décompte salaires compte tenu des exigences spécifiques à la construction

Les données de base des collaborateurs sont de manière centralisée pour la COMPTABILITE DES SALAIRES. Les heures planifiées de travail peuvent être assignées à chaque collaborateur selon les conventions nationales du secteur de la construction. Les décomptes salaires sont prévus aussi bien pour des salaires à l'heure que mensuels. Les déductions légales, comme AVS, SUVA et autres assurances sont paramétrables. Les attestations de salaire (standard 2007) et les impressions des domaines spécifiques (par exemple la statistique SSE) peuvent être imprimées.



The screenshot shows the SORBA Workspace interface. A window titled 'Hres dues : 1 // Caballero Marcos 2007' is open, displaying a table of monthly hours. The table has columns for months (1-13) and rows for months from January to December. The data shows varying monthly hour counts: 8.00 for Jan, Feb, Aug, Nov, Dec; 9.00 for Apr, May, Sep; 7.00 for Jun, Jul, Oct. The total annual hours are 821.00.

Mois	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
Janvier													
Février	8.00	8.00			8.00	8.00	8.00	8.00	8.00			8.00	8.00
Mars													
Avril		9.00	9.00	9.00	9.00					9.00	9.00	9.00	9.00
Mai													
Juin													
Juillet		7.00	7.00	7.00	7.00	7.00			7.00	7.00	7.00	7.00	7.00
Août													
Septembre			8.00	8.00	8.00	8.00	8.00			8.00	8.00	8.00	8.00
Octobre													
Novembre	8.00	8.00			8.00	8.00	8.00	8.00	8.00			8.00	8.00
Décembre													

Hres dues annuelle: 821.00      Type d'heures manques:

### Base de données

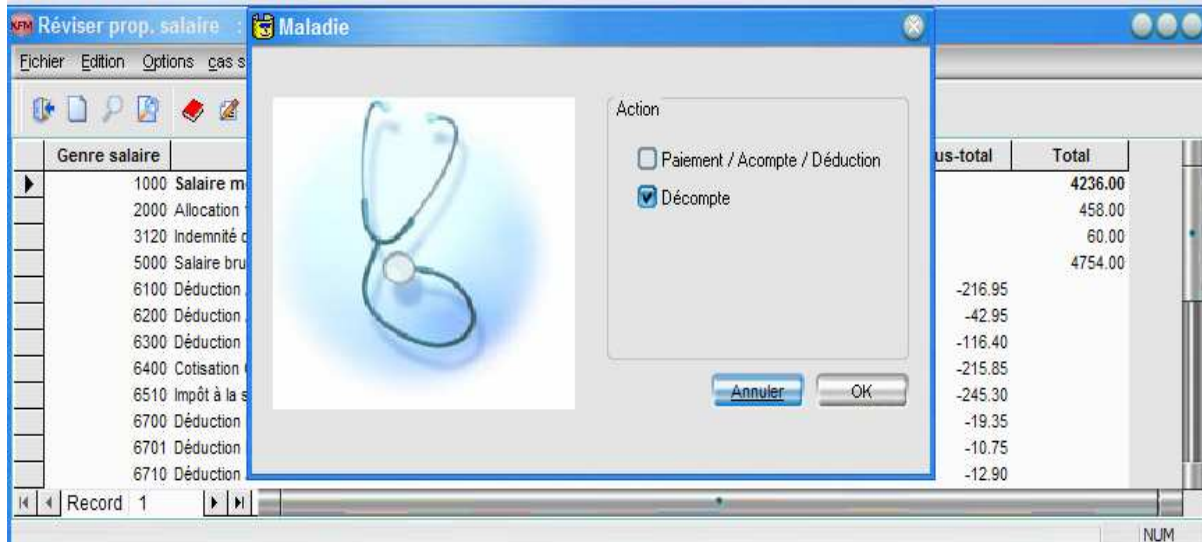
Les données des collaborateurs et des entreprises peuvent être modifiées et sont gérées globalement par l'utilisateur du programme. Par exemple il est possible d'entrer des changements de salaire en novembre mais qui seront valables seulement dès janvier. Les décomptes salaire de novembre et de décembre resteront avec les indications jusque là valables et seulement à partir de janvier les nouvelles données seront utilisées. Des documents concernant le collaborateur peuvent être scannés et enregistrés.

### Salaire

Une fois configuré au besoin de l'entreprise et adapté à la branche spécifique, les décomptes des salaires peuvent être très rapidement réalisés sans aucune complication d'utilisation. D'autre part un contrôle rigoureux de la gestion de salaires sera établi. En plus des salaires mensuels, il existe aussi des déductions d'acompte ou de paiements. Le 13<sup>ème</sup> salaire peut être déduit automatiquement et à tout moment payé.

#### Décompte salaire avec cas particuliers

Les déductions ou décomptes dues aux maladies, accidents, services militaires et intempéries vous sont proposées par un assistant. Par la saisie de vos prestations d'assurance spécifiques à l'entreprise, les déductions correspondantes vous seront proposées pour le paiement et la comptabilisation des salaires. Le paramétrage centralisé vous permet de réaliser des décomptes clairs et compréhensibles.



#### Paiement / comptabilisation

Le paiement des salaires peut être transmis par le biais de fichiers DTA bancaires. Différentes possibilités sont offertes pour le contrôle.

#### COMPTABILITE DES SALAIRES en un coup d'oeil

- Données de base des collaborateurs et heures planifiées
- Fiches par collaborateur
- Données spécifiques de salaire à la construction; plusieurs sortes de salaire peuvent être adaptées à l'utilisateur
- Tablette des entrées et sorties
- Quantité illimitée de décomptes salaires
- Paiement des salaires par fichiers DTA bancaires
- Evaluations juridiques Suisse y compris l'attestation de salaire 2007
- Statistiques SSE
- Swissdec/ELM procédure d'information de salaire uniforme (en préparation)
- Décompte des heures selon CARTE DES HEURES (option)

↳ Exemple d'impression

Monsieur  
Paul Dehousse  
Rue de la Maroquinerie  
1700 Fribourg

**Décompte sal. Juin 2006**

Delémont, 19.03.2007

<b>G. salaire</b>	<b>Nombre</b>	<b>Taux</b>	<b>Sous-Total</b>	<b>Total</b>	<b>1</b>
Salaire mensuel				8550.00	
Allocation familiales				440.00	
Indemnité de casse-croûtes				60.00	
<b>Salaire brut</b>				<b>9050.00</b>	
Déduction AVS/APG/AI	8610.00	5.0500	-434.80		
Déduction AC	8610.00	1.0000	-86.10		
Déduction SUVA non professionn	8610.00	2.7100	-233.35		
Cotisation Caisse de pension	215.85		-215.85		
Déduction Fonds application 1	8610.00	0.4500	-38.75		
Déduction Fonds formation 1	8610.00	0.2500	-21.55		
Déduction Jurafonds	8610.00	0.3000	-25.85		
Déduction CM ind. journalière	8610.00	2.1000	-180.80		
Cotisation retraite anticipée	8610.00	1.0000	-86.10		
<b>Total déductions</b>				<b>-1323.15</b>	
<b>Salaire net</b>				<b>7726.85</b>	
Avoir horaire mobile mois préc	18.85				
Total heures réelles					
Total heures dues	186.50				
Modification horaire mobile	-186.50				
Nouvel avoir horaire mobile	-167.65				
Jours vacances mois précédent	11.00				
Droit aux vacances					
Solde jours de vacances	11.00				